Ville de Bègles

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300395-20241112-3578-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024 Date de mise en ligne : 14 novembre 2024

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 12 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024 105

OBJET: TARIFICATION DES PUBLICATIONS DU MUSÉE DE LA CRÉATION FRANCHE: RÉVISION DU PRIX DE VENTE DE LA REVUE SEMESTRIELLE ET PRINCIPE DE REMISE LIBRAIRES

Le 12 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 novembre 2024.**

Étaient présents: M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Absente:

Mme Isabelle TEURLAY NICOT

Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI

Madame Nadia BENJELLOUN-MACALLI expose:

Le musée de la Création Franche, reconnu « musée de France », est actuellement fermé au public. Malgré cette fermeture au public, et ce depuis le déménagement du service, les équipes du musée sont proactives en proposant des parcours d'éducation artistique et culturelle aux scolaires, des expositions hors les murs, des projets transversaux tout en maintenant la mission principale du musée d'acquisition et de conservation des œuvres.

Le chantier de rénovation, qui a démarré en septembre dernier, doit durer 18 mois. Une nouvelle phase de travail commence désormais pour l'équipe du musée, celle de la préparation de la réouverture au public, prévue au 1^{er} semestre 2026.

Doté d'une nouvelle identité visuelle, le musée travaille avec le service Communication à la refonte de son site Internet mais également à la refonte de la maquette de sa revue semestrielle.

Le tarif de celle-ci n'ayant pas évolué depuis 2002, cette refonte, qui va permettre de moderniser la revue, d'en changer le format et d'en augmenter le nombre de feuillets, est l'occasion d'ajuster son tarif aux coûts réels de fabrication (restant fixes malgré la refonte, à savoir 3 000 € pour 300 exemplaires).

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de fixer le tarif de la revue « Création Franche au prix unitaire de 10 € à partir du prochain numéro (n°61), à paraître en décembre prochain. Cette évolution du tarif unitaire implique celle des abonnements (projet de tarification annexé à la délibération).

Par ailleurs, dans le cadre plus large de la diffusion de l'ensemble publications du musée de la Création Franche, il vous est demandé d'approuver le principe de remise confraternelle (30 %) appliquée aux libraires et partenaires du musée contribuant à la diffusion de ses publications.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales et le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

VU les activités de vente-librairie du musée de la Création Franche

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire évoluer les publications du musée et d'ajuster leur prix de vente aux coûts de fabrication

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: D'approuver les nouveaux tarifs de vente et d'abonnement de la revue « Création Franche » et le principe de remise confraternelle aux libraires contribuant à la diffusion de l'ensemble des publications du musée de la Création Franche.

Article 2 : D'imputer cette recette sur le chapitre 70, article 7062, du budget principal de la Ville.

<u>Article 3</u>: D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

VOTANTS: 34		VOIX
Pour	28	
Abstentions		M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 12 novembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE, POUR EXTRAIT CONFORME,

M. Nabil ENNAJHI

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

Grille de tarification de la revue « Création Franche » :

prix unitaire et abonnements

Revue Création Franche			
Revue Création	N°1 à 11	3.05 €	
Franche depuis	N°12 à 21	6.10 €	
1989	N°22 à 60	8 €	
Vente à l'unité	A partir du N°61 (décembre 2024)	10 €	
(Numéros 6-7-9-10-	Hors-série N°1	15 €	
11-13-18-19-42 épuisés)	Hors-série N°2	10 €	
	1 an (2 n°)	18 €	
Revue Création	2 ans (4 n°)	35 €	
Franche	Tarif étudiant, sans emploi : 1 an	10 €	
Abonnements	Tarif étudiant, sans emploi : 2 ans	20 €	
	Abonnement de soutien : 1 an	50 €	
	Abonnement de soutien : 2 ans	90 €	